— M. Desrumaux dit que, l'été, l'éclairage est inutile et qu'on devrait y veiller seulement en hiver. M. le Maire propose de renvoyer cette question à la commission, ce qui est accepté.

A 10 heures le Conseil se constitue à huis-clos.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du samedi 2 juillet.* — Un bouquiniste empirique. — Nous avons rendu compte d'une affaire dans laquelle un habitant de Tourcoing, Jean V...., âgé de soixante-deux ans, était inculpé d'avoir fourni des médicaments à une jeune fille qui était morte quelque temps après les avoir pris.

On n'avait retenu à la charge de V.... que la prévention d'exercice illégal de la médecine et de vente de substance vénéneuses; le Tribunal rendant son jugement, déclare V... coupable, et le condamne à une amende de six cents francs pour le premier délit et à deux autres amendes de chacune cinq francs pour la contravention.

Une rébellion grave envers des préposés de douanes du Pont-du-Sartel, à Roubaix, avait valu à leurs auteurs diverses peines sévères; l'un des inculpés condamné par défaut avait fait opposition au jugement, J.-B. Vancoppenole : il est, après interrogatoire et dépositions des témoins, condamné à dix mois de prison et cinq cents francs d'amende.

Mauvais sujets. — Il y a quelque temps, l'un des gardes de Wasquehal étant en tournée dans la commune, un dimanche dans la nuit, trouva encore attablés dans un estaminet cinq jeunes gens qui au lieu d'obtempérer à ses injonctions, se mirent à le plaisanter d'abord, puis à l'injurier; mais à peine étaient-ils sortis que, s'emparant d'énormes gourdins déposés près de la maison, ils en rappèrent le garde les uns et les autres.

Suivant ce que rapporte le malheureux agent dans sa déclaration, il resta deux jours sans pouvoir remuer ni bras ni jambes. Sur la table des pièces à conviction sont étalées, les armes dont se sont servis les inculpés. Ce sont plusieurs grosses branches d'arbre, portant encore leurs nœuds saillants : l'une d'elles, cependant, très solide a été brisée en deux sur les épaules du garde.

Les inculpés qui sont Hubizie, Charles et Henri, Henri et Philippe Noens et Henri Descamps, rejettent l'un sur l'autre la plus grande part de responsabilité de la scène : le plus âgé n'a pas dix-neuf ans, mais ils n'ont plus la minorité pénale. Le tribunal les enveloppe tous dans la peine sévère de chacun six mois d'emprisonnement et seize francs d'amende.

Une habitante de Croix Marie D... est allée rendre visite à une voisine qu'elle ne portait que médiocrement dans son cœur : pour exprimer son ressentiment elle n'a trouvé rien de mieux que de briser les carreaux des fenêtres à coups de briques. Seize francs d'amende.

Pour coups sur la personne de Vandebogaerde, Bonte Auguste qui habite Roncq est condamné par défaut à quarante jours.

Pour vol, au préjudice de Marie Libert, à Roubaix, Clémence Boyn encourt une peine de deux mois.

Inculpé de coups à l'adresse d'une dame Grosse, et d'injures grossières envers l'agent Leruste à Tourcoing, Ronscrez Henri, se voit infliger une peine d'un mois et 16 francs d'amende.

Affaires de mœurs. — I. A Roubaix, une cabaretière de la rue de l'Epeule, Emilie V..., traduite devant le tribunal sous la prévention d'excitation de mineure à la débauche est acquittée.

II. Un outrage public à la pudeur, aussi à Roubaix, vaut à Jules Honoré deux ans de prison.

III. Pour le même délit, Florimond Dervaux, à Tourcoing, six mois et 16 fr. d'amende.

IV. Enfin un quatrième délit de mœurs entraîne, pour Jean-Baptiste Delannoy, à Linselles, 5 mois.

Me Conforme.

Statistique. — Il a comparu aux audiences cette semaine quarante jeunes gens âgés de moins de 21 ans.

PETITE CORRESPONDANCE

X. 135. — Oui. En principe, il est formellement interdit aux déserteurs de s'établir dans un département limitrophe de la frontière, et Roubaix est sur la frontière même. Les déserteurs sont tenus de faire, dès leur arrivée dans la localité où ils comptent s'établir, la déclaration de résidence prescrite par le décret du 2 octobre 1888, sous peine de condamnation qui pourrait entraîner leur expulsion. La gendarmerie est chargée d'une surveillance rigoureuse à ce sujet.

V. R. X. — Vous pouvez vous faire inscrire en même temps que les jeunes gens de votre classe. En qualité de fils d'étranger vous pouvez attendre votre majorité. Vous ne serez assujetti qu'à un an de service actif, si vous êtes le fils aîné d'une famille de sept enfants au moins. Votre réclamation doit être faite au moment de l'inscription, puis renouvelée au tirage au sort, et devant le conseil de révision.

PÈLERINAGE DE LA RÉGION DU NORD
A N.-D. DE LOURDES

Cette année, le pèlerinage de la région du Nord à N.-D. de Lourdes aura lieu du lundi 29 août au samedi 3 septembre.

Heures du départ : Le premier train partira de Lille le lundi 29 août à 6 h. 04 du matin; il passera par Douai, Cambrai, Busigny.

Le deuxième à 6 heures 30, il passera par Douai et Arras.

Le troisième également par Arras, partira à 6 h. 32.

Comme les années précédentes, le matériel de la Compagnie d'Orléans se transportera chez nous, de sorte que les Pèlerins iront du Nord à Lourdes sans aucun transbordement. Les personnes qui ont fait le voyage l'année dernière dans ces conditions en ont apprécié le grand avantage.

Prix des places. — Les prix seront approximativement les suivants :

Lille, 1re cl., 130 fr., 2e cl., 85 fr., 3e cl., 57 fr. 50; Douai, 1re cl., 127 fr., 2e cl., 83 fr., 3e cl., 55 fr. 50; Arras, 1re cl., 124 fr., 2e cl. 81 fr., 3e cl., 54 fr.; Somain, 1re cl., 127 fr., 2e cl., 83 fr., 3e cl., 55 fr. 50; Cambrai, 1re cl., 125 fr., 2e cl., 82 fr., 3e cl. 54 fr.; Busigny, 1re cl., 123 fr., 2e cl., 80 fr., 3e cl. 53 fr.

Malades indigents. — Comme en 1890 et 1891, le Comité diocésain conduira à Lourdes les malades de la région du Nord qui en feront la demande et rempliront les conditions voulues. La faculté catholique de médecine de Lille met à la disposition du Comité, une commission de docteurs expérimentés qui veulent bien se rendre dans certaines localités centrales sur toute l'étendue de la région pour faire l'examen des malades et décider s'il y a lieu de les accepter pour le pèlerinage; une visite sera également faite au retour.

Les malades qui désirent faire ce pèlerinage devront envoyer avant la fin de juillet les certificats de leurs médecins respectifs, établissant la nature et la gravité de la maladie. C'est sur le vu des certificats qu'ils seront examinés par les docteurs de la faculté catholique et pourront être déclarés admissibles.

Souscriptions en faveur des malades indigents. — Les personnes de la région du nord qui désireraient faciliter le voyage d'un malade à Lourdes sont priées de réserver leurs offrandes pour le Comité de la région, le seul qui offre toutes les garanties médicales; nous nous ferons un plaisir de faire parvenir au Comité les offrandes qui nous seraient adressées ou déposées dans nos bureaux.

On peut aussi les envoyer directement à M. le chanoine Vallin, à Lille.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

Mardi 5 juillet, de 5 à 11 heures du soir, aura lieu « à l'horloge, » Grande-Place, à Lille, la mise en loges du concours de Saint-Vincent.

Plus de mille pigeons seront engagés à cette course aérienne de 849 kilomètres. Ils partiront sous la conduite de M. Jules Beauvallez, le convoyeur de la société militaire colombophile de Lille, qui a mission de les soigner et de les mettre en liberté.

Pour les amateurs l'intérêt colombophile de la lutte est grand mais il s'y joue aussi une somme considérable. Plus de vingt mille francs sont souvent à distribuer aux vainqueurs!

La société attribue pour ce concours 300 francs de prix d'honneur en espèces et comme prix d'excellence.

Par pigeon seul, coupe en bronze don par M. Le Gavrian, garniture de cheminée don de la société Union et Progrès de Tourcoing, vases porcelaine Limoges don de la société Union et Liberté, une douzaine cuillères argent don de la société Union et Liberté; pigeon en bronze ciselé don de M. Ch. Janssens.

Par série de 2 pigeons, deux vases porcelaine de Saxe don de M. Salembier; une garniture de cheminée don de l'Union et Liberté; régulateur don de l'Union et Liberté; service à café en porcelaine de Hougrie don de l'Union et Liberté; service à découper en argent don de l'Union et Liberté.

Les prix seront exposés le mardi 5 juillet au siège de la société Union et Liberté au café de l'Horloge Grand'Place à Lille.

COMBATS DE COQS

Dimanche 3 juillet l'on battra chez J.-B. Petit rue de Denain 54 à paire à 20 francs; au parc à 11 heures du matin.

Dimanche 3 juillet au Gros Caillou rue du Tilleul, près de Versailles, l'on battra un 2|3 de poules pour 30 francs contre Oscar Savary, mise au parc à 5 heures précises.

NORD

Les élections de Dunkerque annulées. — Le Conseil de préfecture, dans sa séance de samedi, a rendu son arrêté dans les élections contestées de Dunkerque. Ces élections ont été annulées.

Nominations ecclésiastiques. — M. Wiart, vicaire à Valenciennes St-Géry, est transféré à Cambrai Notre-Notre-Dame, M. Cardinal, vicaire à Vieux-Berquin, est transféré à Tourcoing (Immaculée Conception).

Les nouveaux prêtres sont nommés aux postes suivants : MM. Bogaert, vicaire à Croix-Roubaix ; Boone, à Arnèke; Decock, vicaire à Merville; Delvallée, vicaire à Fourmies (Saint-Pierre); Dubelle, vicaire à Tourcoing (Immaculée Conception); Duflo, vicaire à Marcq (Saint-Vincent); Dutboit, vicaire à Lille (St-Sauveur); Gardyn, vicaire à Roubaix (St-Sépulcre); Havet, vicaire à Landrecies.

MM. Leclercq, vicaire à Mouchain. Mériaux, vicaire à Condé. Noulez, vicaire à Valenciennes (St-Géry). Patour, vicaire à Saint-Saulve. Pesin, vicaire à Haussy. Potier, vicaire à Wavrin. Proust, vicaire à Hasnon. Thamassin, vicaire à Roubaix (Notre-Dame). Tillie, vicaire à Rubrouck. Verstraete, vicaire à Dorignies. Waeyenburg, vicaire à Vieux-Berquin.

Les nouveaux prêtres dont les noms suivent sont nommés professeurs : MM. Romon Elie, à Armentières; Bacot Jean-Baptiste, de Saint-Benin, à Valenciennes ; Becquet Jules, de Vendeville, à Tourcoing; Robaut Heom, de Loos, à Lille; Vrammont Georges, de Bailleul, à Valenciennes; Campe Omer, de West-Cappel, à Bailleul.

MM. Daix Guislain, d'Haucourt, à Bavai; Debever Henri, de Merris, à Estaire; Deblonde Charles, de Steenbecque, à Hazebrouck ; Devloo Eugène, de Morbecque, à Dunkerque ; Goguillon Léon, de Dechy, à Douai; Questel François-Xavier, de Saint-Amand-les-Eaux-Lille, à Douai ; Serdobbel Fidèle, de Looberghe, à Bergues.

Fressies. — Hier vers midi, M. Coupez Jean-Baptiste, cultivateur, revenait des champs. Il était monté dans un tombereau attelé d'un cheval. En route, le cheval s'étant débridé, M. Coupez voulut descendre pour serrer la bride; mais grâce à ses 73 ans il n'était plus guère alerte; il manqua pied, tomba sous la voiture et une des roues lui passa sur le corps. La mort a été instantanée.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 2 juillet.* — Marie Lams, rue de Cartignie, 157. — Hélène Valcke, Hôtel-Dieu. — Jules Landrieux, Hôtel-Dieu. — Florentin Lapère, Hôtel-Dieu. — Hélène Lejeune, rue Sébastopol, cour Delisse, 8. — Sidonie Ousterlinck, rue Lacroix, cour Lacquart, 8. — Joséphine Devos, rue Christophe-Colomb, 10. — Marie Devos, rue Christophe-Colomb, 10. — Charles Vandenheede, rue Jacquart, 151. — *Mariages.* — Florent Chantraine, 23 ans, tisserand, à Croix, et Maria Simons, 21 ans, doubleuse, rue Archimède, 76. — Clovis Beuscart, 25 ans, monteur de jacquarts, rue de Condé, et Adelaïde Hennebelle 26 ans, bobineuse, rue de Lannoy, cour Facon, 6. — Alexandre Dumont, 26 ans, employé de commerce, rue de Lannoy, 332, et Adèle Vandecasteelen, 22 ans, tailleuse, Grande-Rue, 94. — Henri Marquis, 27 ans, journalier, à Emmevelin, et Elisa Dorchy, 25 ans, servante, rue de Lys, 34. — *Déclarations de décès du 2 juillet.* — Julie Tarne, 11 ans, rue Cuvier, 12. — Gustave Egremont, 11 jours, rue des Longues-Haies, 200. — Pierre Leplat, 45 ans, rue de la Conférence, cour Vanderhauwe, 2. — François Madelain, 78 ans, rue Sainte-Elisabeth, 45. — Hypolite Lemay, 37 ans, rue Nain, 46. — Adolphe Gérard, 67 ans, Hôtel-Dieu. — Elise Blanc, 2 mois, Grande-Rue, cour Halbecq, 1. — Georges Verhaeghe, 12 ans, Place de la Liberté, 4. — Henri Telliez, 40 ans, rue Archimède, 35.

CROIX. — *Déclarations de naissances du 25 juin au 1er juillet.* — Henri Duhayon, Grande-Rue. — Théodule Petit, rue Baudin. — Alphonse Desurmont, rue du Petit-Boutique. — Marie Deglas, rue du Progrès. — Germaine Farvacques, rue de Barbanne. — Pierre Rose, Verte-Rue. — Amand Lorthiot, rue de l'Amiral Courbet. — *Publication de mariage.* — Jules Pouille, 24 ans, conducteur de machine, et Elisabeth Pirie, 22 ans, sans profession. — *Mariage* — Emile Dewaele, 26 ans, garçon brasseur, et Charlotte Duponchel, 25 ans, lessiveuse. — *Déclarations de décès du 25 juin au 1er juillet.* — Louis Abrecht, 2 ans 10 mois, rue de l'Amiral Courbet. — Gabrielle Brochart, 9 mois, rue de Belfort. — Edouard Hicaud, 1 mois, rue Neuve. — Charlotte Lelong, 53 ans, ménagère, rue du Nord. — Louise Masson, 30 ans ménagère, rue Léon Gambetta. — Hector Depelchin, 9 mois, rue du Télehone.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 2 juillet.* — Marguerite Demeyere, rue du Blanc-Seau. — Léon Deleplanque, rue de la Cloche. — Andréa Hardy, rue Houchard. — Edouard Delvas, rue du Cœur-Joyeux. — Jeanne Masquelier, aux Phalempins. — Henri Pycke, rue du Brun-Pain. — Albert Dubrulle, rue Cambale. — *Publications de mariages.* — Evariste Iseneranda, 27 ans, domestique, et Maria Debuchy, 34 ans, rattacheuse. — Jules Morel, 36 ans, contre-maître, et Marie Demeyere, 29 ans, particulière. — Louis Monque, télégraphiste, et Marie Perache, sans profession. — Louis Bequet, 23 ans, tisserand, et Adèle Vandevenne, 20 ans, sans profession. — Louis Bonte, 29 ans, négociant, et Adrienne Piot, 25 ans, sans profession. — Jules Bouillet, 24 ans, employé de commerce, et Victorine Hartes, 30 ans, mercière. — Alfred Terryn, 27 ans, jardinier, et Alphonsine Casier, 36 ans. — Louis Goddefroy, 24 ans, tisserand, et Jeanne Duquenne, 22 ans, canneleuse. — Léon Desurmont, coiffeur, et Maria Verraugstraete, 22 ans, repasseuse. — Henri Leignel, 26 ans, tisserand, et Amandine Nuytens, 23 ans, piquieuse. — Henri Honorez, 23 ans, apprêteur, et Sophie Devriesere, 27 ans, pelotonneuse. — Paul Boel, 27 ans, employé des contributions, et Julienne Burette, 21 ans, sans profession. — Edouard Pouppert, 30 ans, et Marie Mercier, 27 ans, ménagère. — Alfred Delepant, 21 ans, teinturier, et [illegible] tens, 22 ans, dévideuse. — Hippolyte Clement, [illegible] tre, et Ursule Depoortere, 25 ans, journalière. — [illegible] ges, 38 ans, décrotteur, et Pauline Catteau, 42 ans, ménagère. — Adolphe Spleers, 20 ans, chaudronnier, et Rosalie Dewispelaere, 20 ans, retordeuse. — *Mariages.* — Jean-Baptiste Delplace, 27 ans, tailleur de pierres, et Célina Vanhoorne, 22 ans, piqueuse. — Henri Callens, 23 ans, mécanicien, et Irma Depoortere, 24 ans, tricoteuse. — Henri Desmerest, 26 ans, commissionnaire, et Clémence Vandenberghe, 36 ans, sans profession. — Carlos Depoortere, 25 ans, employé, et Marie Lemsteke, 23 ans, repasseuse. — Alfred Verraes, 25 ans, tisseur, et Anne Nys, 23 ans, peigneuse. — *Déclarations de décès du 2 juillet.* — Adèle Leroy, 39 ans, cabaretière, rue des Bons-Enfants.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DELEURENCE-NAYE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Maria-Elidore NAYE, décédée à Roubaix, le 27 juin 1892, dans sa 27e année, administrée des Sacrements de notre-mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Saint Solennels, qui auront lieu le dimanche 3 courant, à 3 heures 1|4, en l'église St-Jean-Baptiste, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue Daguesseau, 13.

Les amis et connaissances de la famille Henri TIBERGHIEN qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Laure-Zélie MESNIL, veuve en première noces de M. François VANCOPPERNOLLE, décédée à Roubaix, le 30 juin 1892, dans sa 55e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le dimanche 3 juillet, à 8 h., et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 4 dudit mois, à 10 heures 1|4, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 5 heures. L'assemblée à la maison mortuaire, rue Parmentier, 19, contour de l'église du Sacré-Cœur.

Les amis et connaissances de la famille VANDERDONCKT-BONVARLET qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Louis VANDERDONCKT, décédé à Roubaix, le 30 juin 1892, dans sa 64e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 4 juillet, à 9 heures, l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 4 heures. L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Ommelet, 114.

Les amis et connaissances de la famille CORNE-VERSPEETEN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mademoiselle Julie-Jeanne CORNE, décédée à Roubaix, le 1er juillet 1892, à dans sa onzième année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 3 courant, à 4 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue Cuvier.

Les amis et connaissances de la famille VERHAEGHE-DELMOTTE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Georges VERHAEGHE, décédé à Roubaix, le 1er juillet 1892, dans sa 13e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 4 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 6 h. 1|2. — L'assemblée à la maison mortuaire, place de la Liberté, 4.

Les amis et connaissances de la famille GÉRARD qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Adolphe GÉRARD, ex-sous-chef de gare, veuf de Dame Thérèse LOOR, décédé à Roubaix, le 1er juillet 1892, dans sa 68e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Saint Solennels, qui auront lieu le dimanche 3 courant, à 4 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. L'assemblée à l'Hôtel-Dieu.

Les amis et connaissances de la famille LEMAY-CARPENTIER qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Hippolyte LEMAY, chanteur, décédé à Roubaix, le 1er juillet 1892, dans sa 38e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le dimanche 3 courant, à heures 1|2, aux Vigiles qui seront chantées le lundi 4, à 5 heures 3|4, et aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le mardi 5 dudit mois, à 9 heures 1|2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Nain, 16, à 9 h. 1|4.

Un Obit Solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le lundi 4 juillet 1892, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Elise DENDIEVEL, épouse de M. Charles GRYSPEERT, décédée piesement à Roubaix, le 6 juillet 1891, dans sa 25e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent vais comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Ste-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 4 juillet 1892, à 10 heures 1|4, pour le repos de l'âme de Dame Sophie-Joseph DUFOREST, veuve de M. François DUPONT, décédée à Roubaix, le 2 juin 1892, dans sa quatre-vingt-unième année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 4 juillet 1892, à 9 heures 1|2, pour le repos de l'âme de Dame Julie-Joseph DELRUE, veuve de M. Adolphe BROVAEYS, décédée à Roubaix, le 27 mai 1892, dans sa 73 année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église d'Haubourdin, le lundi 4 juillet 1892, à 8 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Auguste-Henri BEGHIN, époux de Dame Julie TOUPET, décédé à Lille, le 30 mai 1892, dans sa soixante-neuvième année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 4 juillet 1892, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jules-Julien BALLEMBOIS, boucher, époux de Dame Adèle-Adelaide DELANNOY, décédé à Roubaix, le 30 juin 1892, dans sa 48e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

BELGIQUE

Mouscron. — *Conseil communal de Mouscron.* — Séance du 1er juillet 1892. — A 6 h. 15, M. Mulliez, bourgmestre, déclare la séance ouverte.

M. Dufant, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance; ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

M. Mulliez. — Messieurs, l'ordre du jour appelle la question d'admission d'un vieillard payant à l'hospice. Cet homme a 2 000 fr d'économies, est âgé de 68 ans, il offre de donner ses économies pour entrer à l'hospice. L'administration approuve son adoption, car vu son état de santé, ses économies ne tarderont guère à s'épuiser, et force nous sera alors de l'admettre d'urgence.

Le Conseil sanctionne la décision de l'administration des hospices. M. Mulliez (article 30 du jour) : Messieurs, un propriétaire, *au Nouveau Monde*, ayant, il y a quelque temps, fait bâtir, sur un fond appartenant au Bureau de bienfaisance, demande à acheter ce fonds pour la somme de 400 francs. L'administration du Bureau de bienfaisance acquiesce à cette demande. La loi régissant la question autorise cette vente à la condition que le prix de la vente soit égal à 20 fois la rente du fond. Cette rente étant de 4,50, l'offre est donc de 10 fr. supérieure au prix que doit exiger l'administration.

Quelques conseillers trouvent le prix bien réduit, néanmoins la vente est autorisée, vu la loi.

M. Mulliez. — Passons à l'article 3 de l'ordre du jour : Crédit spécial pour couvrir les frais d'entretien des aliénés et des détenus dans les dépôts de mendicité. Messieurs, vous le savez, la loi nouvelle a modifié totalement le régime de l'assistance publique. Cette innovation nous force à payer les anciennes dettes contractées par la ville aux communes intéressées. On nous force à les payer pour la fin du mois. Elles s'élèvent à 15,000 francs!!!

M. Labarre. — Encore de nouvelles dettes.

M. Mulliez. — La plus ancienne date de 1859.

M. Coppenolle. — C'est une surprise; et selon la marche des choses il est à croire que ce ne sera pas la dernière.

M. Mulliez. — Il faut donc accepter la situation telle qu'elle nous est faite. Nous disposons d'une partie de cette dette disponible sur les budgets de 1891 et 92 soit une somme de 7482, et quelques centimes; nous devrons donc prélever sur le budget de 1893 la somme égale à l'excédent soit environ 8000. Cette combinaison est adoptée.

M. Mulliez. — Compte de 1891, pour la Garde-civique. Le Conseil d'Administration nous a soumis le compte réparti comme suit : Recettes 1091 fr. 70 ; 840 fr. 14 ; il a donc un boni de 251,56.

Le compte, mis aux voix, est adopté.

M. Mulliez. — Budget de la garde civique de 1893. L'administration dont nous venons d'examiner le compte de 1891, nous a soumis son budget pour 1892 ; ce budget accuse : 841 fr. de recettes et 841 fr. de dépenses. (Adopté)

M. Mulliez. — Taxe sur les chiens pour 1892. Cette taxe est portée à 2148 fr.; comme vous pouvez le voir, ce résultat est bien supérieur à celui des années précédentes.

M. Coppenolle. — C'est l'effet des médailles. (Approuvé)

M. Mulliez. Messieurs, l'ordre du jour est épuisé, cependant je voudrais vous entretenir d'urgence d'une demande qui m'a été adressée par beaucoup de cultivateurs. Vous le savez, dans ces mois de juillet, août et septembre, les récoltes de nos fermiers sont mises en coupe réglée par les maraudeurs, d'un autre côté la police, malheureusement trop restreinte, ne peut être partout ; je propose donc d'inaugurer à titre d'essai un service de surveillance pour lequel nous nommerions un agent auxiliaire; vous connaissez le personnel de notre police; impossible de faire le service mieux que ces gens le font; il y a donc là une mesure tout à fait nécessaire à prendre.

M. Delbar. Je propose moi d'élire deux auxiliaires. — M. Marhem. Les ressources ne le permettent pas. — M. Delbar. Vous trouvez bien 180 francs pour les tambours de la garde civique? Et je crois que la mesure de police est autrement préférable que celle de la garde civique. — M. Coppenolle. Je me rallie à l'avis du conseil échevinal : il ne faut pas pressurer la caisse communale.

M. Mulliez. J'ai reçu la demande de deux personnes qui consentiraient à remplir les fonctions de gardes; pour ne pas avoir l'air de procéder à cette élection dans un sac, nous attendrons encore 8 jours; il y aura assez de demandes qui nous parviendront d'ici là, et nous pourrons alors nous décider; de plus, nous pourrons également examiner à fond cette question. Adopté.

Le huis-clos est prononcé. A 7 heures 1|2 la séance est levée.

Herseaux. — Mardi soir, vers dix heures, un jeune homme nommé Ernest Dekimpe, sortait d'un estaminet de la rue du Cimetière. Se voyant distancé par ses amis, il se mit à courir pour les rejoindre. Malheureusement, dans sa course, il alla heurter si violemment le timon de la voiture de M. J. Pollet-Bonte, qui stationnait sans lanterne dans la rue, qu'il tomba à la renverse, sans connaissance. Il parvint cependant à se traîner jusque chez lui. Vendredi soir, à 8 heures, M. Dekimpe, qui n'est âgé que de 26 ans, mourait des suites de cet accident.

Menin. — *Descente du Parquet de Courtrai.* — Il y a une huitaine de jour M. J. Ghesquière, boulanger placeur, habitant Grand'Place à Menin, avait été l'objet de sévices graves de la part d'un de ses anciens garçons. Il était alité depuis cette agression et se plaignait de contusions internes, lorsque vendredi vers 10 heures du soir il rendait le dernier soupir.

M. Vandeusboosche, commissaire de police, d'après la rumeur publique, prévint immédiatement le procureur du Roi de Courtrai. D'après le rapport du médecin-légiste, il n'est pas possible de se prononcer exactement si la mort est le résultat des blessures reçues; l'enquête continue cependant. Le procureur du Roi est reparti par le train de 3 heures.

Ralleghem. — *Descente du parquet.* — Hier, le parquet de Courtrai, représenté par M. le baron Huyttens, de Terbecq, procureur du roi, Dujardin, juge d'instruction, est descendu à Ralleghem, aux fins d'instruire l'incendie survenu dans cette commune dans la nuit de mercredie à jeudi. Il est prouvé que cet incendie a effectivement été allumé par des voleurs de lapins. Est-ce volontairement ou par accident? voilà ce que la justice établira sans doute.

La direction des charbonnages de Marihage à Flemalle, vient de réduire le salaire de 20 0|0. Les travailleurs du Val Saint-Lambert, ne sont guère dans un état plus prospère. On attribue cette crise au nouveau tarif douanier.

L'instruction de l'affaire Sommer à Bruxelles. — M. le juge d'instruction Mechelynck, qui s'est occupé de la bande Sommer à Bruxelles, et qui a centralisé tout le dossier de l'affaire pour la Belgique, vient de dresser la liste des derniers témoins à entendre.

L'instruction sera close pour la fin de juillet, et l'affaire passera aux assises du Brabant en novembre prochain. Les inculpés ici, seront deux femmes, Marie Richard la maîtresse du bandit arrêté à Lille, et Catherine Boot, la maîtresse de Wegmann, le fidèle lieutenant de Sommer qui se trouve en ce moment à Paris.

La maîtresse de Richard ne sera pas simplement poursuivie pour recel. Il est établi aujourd'hui qu'elle a collaboré personnellement à des vols qualifiés. Elle a participé notamment à une importante expédition de Sommer dans l'Alsace-Lorraine et dans le Luxembourg.

Un vol d'argenterie, commis, à La Claire-Eau, près d'Aslay, lui est imputable sans conteste; car elle a été confondue avec des pièces qui l'avaient vu faire le guet pendant que son amant s'opérait. » Wegmann, d'après certains renseignements parvenus au juge d'instruction, se serait réfugié au Transvaal. Or, il n'y a pas de traité d'extradition avec ce pays.

UNE MORT D'EMPOISONNEUSE

Mme Bardel, cette jeune femme de vingt-six ans, qui a tenté d'empoisonner son mari après trois mois de mariage, n'est malheureusement pas une exception dans les annales de la criminalité féminine. On est même allé jusqu'à dire que l'empoisonnement était un « crime de femme », ce qui n'est guère galant et ce qui est aussi injuste. Les femmes scélérates se servent de l'arme qu'elles ont sous la main et, en tout cas, le sexe fort pratique assez consciencieusement le « chourinage » pour qu'il n'ait pas à jouer au petit saint vis-à-vis de la plus belle moitié du genre humain.

Aussi ne reparlerions-nous plus du drame dont les débats viennent de se dérouler au Mans si nous n'avions pas en ce moment sous les yeux une pièce curieuse se référant à la plus retentissante affaire d'empoisonnement de ce siècle. Nous voulons parler de l'affaire Lafarge.

Tout le monde a présentes à l'esprit les grandes lignes de ce mémorable procès. Marie Capelle, jeune et spirituelle parisienne est mariée à un vieux mari, M. Lafarge, qui l'emmène vivre dans un coin pittoresque mais perdu du Limousin, au château du Glandier. Au début de l'année 1840, M. Lafarge, dont la santé s'affaiblissait à vue d'œil, meurt dans d'atroces souffrances. Sa famille s'émeut et prévient la police. De graves soupçons s'étaient en effet éveillés. On avait vu Mme Lafarge mêler une poudre blanche aux potions du malade. Une expertise a lieu.

Cette poudre est reconnue pour être de l'arsenic. Bref, après des débats accablants, Mme Lafarge, condamnée avec admission de circonstances atténuantes, subit sa peine dans la maison centrale de Montpellier, où elle écrivit ses mémoires. Elle fut graciée après douze ans de captivité en 1852.

Douze mois après elle expirait aux bains d'Ussat.

***

Plusieurs années après la libération de Mme Lafarge et sa mort, notre excellent et distingué confrère M. Guyon, directeur de la *Patrie*, eut l'occasion de visiter Ussat. Il recueillit sur place d'intéressants renseignements relatifs à Mme Lafarge et les consigna dans une brochure intitulée : *Vieux neuf sur une cause célèbre*, à laquelle nous empruntons les détails qui vont suivre.

M. Guyon alla d'abord visiter le cimetière. Une croix de fer sur une simple pierre, entourée d'une petite grille rongée par la rouille, c'est tout ce qui rappelle à Ussat la triste héroïne du drame de Glandier. Après avoir quitté le cimetière M. Guyon rencontra le prêtre qui avait assisté Mme Lafarge dans ses derniers moments, l'abbé Bonnel. Ce digne ecclésiastique raconta à notre confrère l'arrivée de Mme Lafarge à Ussat. La population curieuse, mais hostile, voulait lui jeter des pierres; mais elle en imposa aux malveillants par sa dignité et sa grande dévotion. Elle avait composé une prière qui se terminait ainsi :

« S'il faut mourir, je serai prête encore, ô mon Dieu, et la mort serait pour moi la fin d'un douloureux exil si vous daignez parer mon âme des vertus par lesquelles on mérite votre vie éternelle. »

L'abbé Bonnel avait entre les mains quelques-uns des écrits inédits de Mme Larfarge. Voici le texte de la lettre qu'elle écrivit, à la maison centrale de Montpellier, au prince-président, pour le remercier de l'avoir rendue à la liberté :

« Monseigneur, je me mourais. Vous l'avez su et je vous dois la vie.

» Je pleure de reconnaissance à vos pieds.

» Quels mots, prince, seraient assez éloquents pour traduire dignement mon action de grâces!

» Vous devoir la liberté, c'est vous devoir l'honneur.

» Vous protégez et vous donnez en roi! Ma vie tout entière sera l'écho passionné de ma reconnaissance.

» Mais pour oser vous dire, monseigneur, combien je vous vénère et combien je vous aime, je jette ma plume et j'emprunte le cœur de la France.

» J'ai l'honneur d'être avec le plus grand respect, monseigneur, votre très humble et très obéissante ressuscitée.

» Marie Capelle ».

— Et maintenant, dit en terminant l'abbé Bonnel à M. Guyon, il me reste à vous raconter la mort de Marie Capelle,

« On me prévint un après-midi qu'elle était souffrante. J'allai chez elle. Dès que je la vis, je compris qu'elle était perdue. Mais, pour ne rien brusquer, je lui rappelai qu'elle avait formé le projet de se confesser et de communier le lendemain, et l'engageai à accomplir ce devoir séance tenante, car elle pourrait n'être pas en état d'aller à l'église d'ici à quelques jours. Elle accepta. Je revins chez elle sous le dais, que portaient deux enfants de chœur, agitant la clochette qui appelait les fidèles. Un grand nombre me suivirent, et trente ou quarante personnes peut être pénétrèrent avec moi dans la chambre de la mourante.

» J'étais profondément troublé et ému. Je voulais cependant profiter de cette circonstance, lugubrement solennelle, pour tirer d'elle une sorte de confession publique, et, à haute voix, je lui demandai :

» — Avant de recevoir la sainte communion, vouler-vous dire, madame, si vous pardonnez à vos ennemis?

» Alors, se redressant, ses cheveux gris épandus sur ses épaules, les yeux f